

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL COMMUNAL DE BUCHILLON**

Mardi 7 septembre 2021

Présidée par Mme ANNABEL PULCRANO, Présidente

Lieu : Maison de Commune de Buchillon

ORDRE DU JOUR :

1. Appel
2. Acceptation de l'ordre du jour
3. Acceptation du procès-verbal du 22 juin 2021
4. Assermentation de deux Conseillers communaux pour la législature 2021-2026
5. Communications de la Présidente
6. Communications de la Municipalité
7. Préavis N°3/2021 relatif aux Attributions et Compétences de la Municipalité pour la législature 2021-2026
 - Rapport de la Commission des finances
8. Divers et propositions individuelles

1. Appel

Mme Cristina Mirante, scrutatrice procède à l'appel et relève 25 conseillers présents (la Présidente non-comprise).

Les conseillers excusés sont : Mme Sandra Breitling, M. Dominique Pioletti et M. Beat Schmied

Absent : Mme Monica McDonnell

La Présidente déclare la séance ouverte et informe l'assemblée que la séance est enregistrée pour la rédaction du procès-verbal. Bien que les mesures sanitaires Covid-19 sont encore en place, l'orateur peut enlever son masque pour parler et ceci afin de faciliter également l'enregistrement.

2. Acceptation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est accepté par 23 voix, sans avis contraire et sans abstentions.
Les deux membres non-assermentés ne peuvent pas encore voter.

Arrivée tardive de Mme Monica McDonnell, le nombre de conseillers communaux passe donc à 26 (la Présidente non-comprise).

3. Acceptation du procès-verbal du 22 juin 2021

M. Jean-Pierre Mitard apporte une correction à l'orthographe du nom M. Patrick de Preux en page 6.

Acceptation du procès-verbal ainsi rectifié par 24 voix, sans avis contraire et sans abstentions. Les deux membres non-assermentés ne peuvent pas encore voter.

4. Assermentation de deux membres du Conseil communal pour la législature 2021-2026

Mme Anna Buzzi et M. François Gabella sont assermentés par la Présidente du Conseil communal pour la législature 2021-2026.

5. Communications de la Présidente

La Présidente communique sur les points suivants :

- Les dates des prochaines séances du Conseil communal sont : 12 octobre 2021, 7 décembre 2021 et pour l'année 2022 le : 15 mars, 21 juin, 11 octobre et le 6 décembre. Ces dates seront affichées au pilier public et sur le site de la commune.
- À l'attention des nouveaux conseillers qui ne sont pas venus à la séance d'information du 1er septembre, ils peuvent aller sur le site *publication.vd.ch*. C'est un site servant d'aide-mémoire au sujet des Autorités Communales Vaudoises. Avec le Règlement du Conseil Communal, à eux deux ils donnent beaucoup d'information sur le fonctionnement du Conseil et peuvent répondre à plusieurs questions. Suivez le lien aide-mémoire.
- Comme annoncé également à la séance d'informations, il y a des formations qui pourraient être intéressantes pour les nouveaux conseillers, données gratuitement par le CEP (Centre d'Education Permanente) ou pour une somme modique par l'AdVC (Association de Communes Vaudoises). Des exemples de formations sont l'aménagement du territoire et les relations Municipalité-Conseil.

- Les nouveaux conseillers sont priés d'envoyer leurs coordonnées bancaires pour recevoir les éventuelles vacations à la Secrétaire du Conseil : sandra.breitling@gmail.com
- L'annonce de la sortie du Conseil communal, le samedi 9 octobre, pour laquelle les conseillers ont reçu l'invitation à s'inscrire par un lien *Doodle*. Le programme est encore à confirmer mais il s'agira d'un tour à pieds des endroits intéressants du village, avec des présentations via des intervenants de la commune et du Canton. Nous allons visiter le Collège, l'UAPE, l'Abri PC, on entendra l'une des sociétés locales, le club de pétanque, nous passerons par la forêt pour découvrir quelques éléments intéressants. Puis nous nous rendrons à « Bois-Chamblard » où l'on fera un apéritif avant de manger à la cabane forestière. Le programme définitif sera communiqué la semaine précédent la sortie. Le délai d'inscription a été fixé au jeudi 30 septembre prochain.

6. Communications de la Municipalité

Mme la Syndique informe, au nom de la Municipalité que la nouvelle équipe fonctionne très bien et qu'elle œuvre depuis deux mois pleins. Que les membres de cette équipe se complètent aussi fort bien, tant du point de vue de leurs compétences, que de leur personnalité. Qu'ils mettront tout en œuvre pour accomplir les tâches qui leur sont confiées et dont ils ont la charge, afin de répondre à la confiance que leur accorde la population et qu'ils remercient. La Municipalité met un point d'honneur à communiquer, améliorer et faire évoluer la communication et ses outils. Elle a actuellement mis en place, avec des dates arrêtées, l'accueil des nouveaux citoyens dont les jeunes de 18 ans et les nouveaux habitants de Buchillon. C'est quelque chose qui s'était perdu au fil des années et que malheureusement ces années passées ne pourront plus être rattrapées en raison du grand nombre de personnes qui sont déjà parties durant l'intervalle. La Municipalité va également rencontrer les entreprises qui ont pignon sur rue avec des dates qui ont également déjà été arrêtées.

Concernant le chantier du hangar, vous avez pu constater que les travaux ont démarré et que les deux anciennes bennes (gazon et branche) ont été remplacées et placées à l'ouest de l'enceinte. Les travaux préparatoires ont été réalisés ainsi que le décapage de la terre végétale. En ce moment, les travaux de maçonnerie, béton armé tout comme l'aménagement des canalisations se sont installés. Pour l'heure, le planning est respecté et les travaux devraient être fini au printemps prochain. Une réflexion est actuellement menée par la Municipalité concernant l'avenir de l'actuel local de la voirie.

En ce qui concerne la rénovation du bâtiment administratif ainsi que des villas de fonction à la suite du résultat de la votation populaire du 13 juin dernier, un nouveau préavis sera déposé. L'opportunité de poser des panneaux photovoltaïques sur la toiture de ce bâtiment est étroitement liée au concept énergétique communal, qui est actuellement en cours d'étude. Le préavis devrait être déposé encore cette année mais sous réserve de l'avancement de l'étude du concept énergétique communal. Le programme de législature est en cours d'élaboration et il sera soumis au Conseil communal en décembre prochain. Il est un peu tôt pour en parler, mais des axes de réflexion sont déjà bien posés.

Un sujet « chaud » est celui de la sécurité informatique. Le site de notre commune est hébergée chez OFISA Informatique SA, qui collabore avec 240 autres communes romandes dont la commune de Rolle qui a récemment été victime d'un cyber-attaque d'une grande ampleur. Ce qui a conduit à la fuite de données personnelles sensibles. La Municipalité a

immédiatement pris des mesures et contacté notre fournisseur pour qu'il donne des garanties (en sachant que le risque zéro n'existe pas) et rassure en donnant tous les éléments nécessaires. Pour l'instant, cela n'a pas été le cas et la Municipalité aimerait être rassurée de manière plus précise. Pour cela nous avons contacté avec la « Préposée de la Protection de Données » qui nous soutient dans notre démarche. En ce moment, ils sont en possession du contrat qui lie notre Commune à l'OFISA. Nous avons reçu un contrat type (contrat idéal) qui n'est pas comparable au contrat qui nous lie actuellement et qui est plus léger. Il faut savoir que pour nos données informatiques nous n'avons rien en hotline et que tout est hébergé par le *Cloud*, en occurrence *Officloud* que fourni OFISA et cela nous inquiète par rapport à ce qui est arrivé à la commune de Rolle. Et on ne sait pas quel type de contrat liait justement la commune de Rolle à l'OFISA.

M. Jean-Pierre Mitard prend la parole et informe qu'il a reçu le contrat. Il donne des précisions complémentaires, à savoir que contrairement à la Commune de Buchillon qui bénéficie de *Officloud*, la Commune de Rolle a ses propres serveurs et utilise l'application d'OFISA sur ses propres serveurs. Ce qui indique que nous avons deux situations différentes de gestion de données.

Mme la Syndique dit que c'est une information plutôt rassurante et qu'il faut continuer à travailler et exiger une mise à jour du contrat pour avoir plus d'assurances concernant la sécurité informatique de la commune. On pourrait également faire appel à la société *Cybersafe* qui délivre des labels de cyber sécurité. C'est une prestation qui coûterait CHF 3000.- mais qu'avant toutes décisions, il faudra attendre le retour de la « Proposée la de Protection de Données » pour savoir quelle est la marge de manœuvre pour obtenir davantage de sécurité.

Par rapport à la situation sanitaire, la Commune a décidé, après avoir étudié différentes pistes, d'annuler la *Garden Party* prévue en septembre. Elle informera la population via la gazette et renonce pour l'instant à toutes sortes de manifestations de grande ampleur. La décision sera revue en fonction de la situation en sachant que la Municipalité a d'ores et déjà décidé que la Fête Nationale et la *Garden Party* auront lieu par année intercalée.

M. Jean-Pierre Mitard prend la parole pour 4 communications :

1. Compétences financières au sein de la Municipalité

Les signatures sur les différents comptes bancaires ont été mises à jour avec la radiation de celle de l'ancien Syndic, inscription de la nouvelle Syndique et maintien de celle du Boursier et de notre serviteur en qualité de municipal des finances.

2. La gestion du personnel et le futur fonctionnement

La nouvelle Municipalité s'est organisée et M. Jean-Pierre Mitard prend la responsabilité du dicastère de la gestion du personnel. A ce titre, il a rencontré chacun des employés communaux pendant environ une heure pour réaliser un audit de situation qui a été communiqué de manière confidentiel à la Municipalité. Durant cet échange avec les employés communaux, il a pu évaluer l'état d'esprit, la motivation et l'engagement mais aussi les attentes et les souhaits de chaque employé communal. À l'avenir, le fonctionnement de la gestion du personnel sera articulé autour, d'une part, d'une relation avec les tâches de chaque employé selon les dicastères avec les municipaux concernés. Et d'autre part, avec son rôle de référent en ressources humaines à disposition tant pour les employés que pour les

municipaux, pour ce qui est des questions personnelles ou des questions de management et de relation, y compris les entretiens d'évaluation de fin d'année.

3. Arrêté d'imposition

L'arrêté d'imposition 2022 sera soumis à la prochaine séance du Conseil communal et il s'inscrira dans la continuité et la stabilité du taux d'imposition actuel.

4. Plafond d'endettement 2022-2026

Il sera soumis en décembre en combinaison avec le plan de législature. Des pistes de réflexion sont en cours pour continuer de réduire l'impact de la péréquation. Après des échanges au sein de la Municipalité à ce propos, M. Jean-Pierre Mitard a eu une discussion intéressante avec la commission des finances et va aussi avoir dans les prochaines semaines, un échange avec la commission de gestion afin d'établir, avec les organes du Conseil, et focalisé les aspects financiers du plafond d'endettement.

M. Pierre-Frédéric Guex prend la parole pour une information concernant le port des pêcheurs :

Nous avons reçu de la DGE, Direction Générale de l'Environnement, une décision donnant l'autorisation pour un projet de légalisation des trois pontons existants à l'usage de la pêche professionnelle et le dragage de la zone sur le domaine public cantonal « Lac Léman » au lieu-dit « Le Bochet » sur le territoire de la Commune de Buchillon. En clair, cela veut dire que l'on a une concession qui nous a été donnée pour le port et les trois pontons, laquelle n'a jamais été officialisée jusqu'ici. La concession va jusqu'au 31 décembre 2069 et cela vaut comme permis de construire officiellement avec une validité de deux ans pour effectuer le dragage du port.

M. Pierre-Frédéric Guex préparera prochainement au nom de la Municipalité, un préavis à l'attention du Conseil communal pour donner l'approbation ou non, concernant les coûts. Puisque d'après une dernière étude le montant dépasserait sensiblement la somme de CHF 20'000.- qui était jusqu'ici le montant alloué sans passer par le Conseil communal.

M. Pascal Mercier prend la parole pour 3 communications :

1. Le composte communal provisoire a été mis en place et continue de fonctionner de la même façon et avec les mêmes horaires que l'ancien. Ceci jusqu'à la fin des travaux afin de ne pas mélanger la zone travaux et la zone de composte à cause des risques que cela comportent. En espérant que celui-ci pourra fonctionner tout à fait normalement au moment où la saison du gazon et de la taille des haies reprendra.

2. Rencontre avec le garde-forestier à plusieurs reprises pour un état-des-lieux et pour discuter d'un plan de gestion de la forêt. La Municipalité est consciente que la forêt de Buchillon est un endroit particulièrement apprécié par les citoyens, surtout en période de confinement. Elle aimerait mettre en place et en discussion avec le garde-forestier, un plan à long terme d'au moins 5 ans (durée d'une législature).

3. Règlement sur la taxe de la gestion des déchets qui a été approuvé précédemment. Au moment de revoir la mise en œuvre de ce Règlement l'on s'est aperçu qu'il y avait un point en particulier qui serait délicat à mettre en œuvre, même si sur papier cela paraissait logique. La Municipalité a décidé de revoir ce Règlement et M. Pascal

Mercier a déjà élaboré un préavis. Comme tout changement de règlement qui implique une question de prix, celui-ci doit être soumis au Canton pour qu'il puisse donner son retour. Le préavis a été écrit, le Règlement modifié et soumis au Canton. Le préavis sera homologué au moment du retour du Canton, en espérant qu'il puisse être mis à l'ordre du jour pour la prochaine séance.

M. Pascal Mercier tient à préciser qu'il ne pourra pas répondre aux questions ni communiquer sur ce sujet avant le retour du Canton.

M. Lawrence Breitling prend la parole pour une seule notification concernant le plan d'affectation communale :

Il informe que la Municipalité précédente et le bureau technique de notre commune, ABA partenaires avaient déposé au printemps dernier au Canton, un avant-projet du futur plan d'affectation communale appelé PACom. Après avoir pris contact avec le bureau technique, la Municipalité actuelle recevra cet automne une réponse du département de l'aménagement du territoire. En fonction de leur réponse, soit tout ira bien et l'on continue, soit il y aura des modifications à apporter selon les demandes des services techniques du Canton. Dès réception nous ferons les modifications, si nécessaires. Actuellement tout semble bien avancer et le délai de réponse, annoncé de 6 mois, semble être respecté. La Municipalité donnera plus de nouvelles dès qu'elle le pourra.

Mme la Présidente remercie la Municipalité et donne la parole aux conseillers pour les questions.

Mme Monica McDonnell demande s'il y a des experts en informatique au sein de la commune ?

Mme la Syndique demande si Mme Monica McDonnell est elle-même une experte et si la Municipalité peut compter sur son aide ?

Mme Monica McDonnell répond par l'affirmative.

Mme la Syndique la remercie et demande ses coordonnées.

Mme la Présidente dit que le Bureau fera le nécessaire.

Mme la Syndique réitère ses remerciements et informe que la Municipalité peut envisager une rencontre avec Mme Monica McDonnell après avoir reçu le retour de la Préposée qui est un organisme indépendant et travaille de manière autonome.

Mme la Syndique demande s'il y a dans la salle d'autres experts en informatique.

M. Jan Draper ainsi que **M. Benno Hirt** répondent par l'affirmative.

Mme la Syndique informe qu'elle prendra contact avec eux en temps voulu.

Mme la Présidente dit que le Bureau prendra note de tous ces contacts.

7. Préavis 3/2021 relatif aux Attributions et Compétences de la Municipalité pour la législature 2021-2026

Lecture du rapport de la Commission des finances par M. Shai Sorek.

Mme la Présidente invite M. Carl Kyril Gossweiler à présenter son amendement.

Mme la Présidente ouvre la discussion.

M. Carl Kyril Gossweiler : Je ne voulais pas présenter l'amendement mais je voulais poser une question à la Municipalité. J'ai bien compris ce préavis et sa raison d'être. J'aimerais savoir quand les dépenses imprévisibles seront communiquées au Conseil communal et éventuellement à la population, avant le rapport de gestion. Il peut y avoir un délai de quelques mois entre le moment de la décision et le rapport de gestion. J'aimerais savoir s'il y aura une communication prévue, par exemple dans les décisions municipales d'intérêt publique. Pour ne rien vous cacher, j'allais proposer un amendement pour que cela figure sur cet organe, si ce n'est pas déjà fait.

M. Jean-Pierre Mitard : Je vous rends attentif que les dépenses imprévisibles et exceptionnelles ne seront pas communiquées au Conseil communal dans le cadre du rapport de gestion. Il s'agit des points a)b)c)d) qui le seront. Toutes dépenses imprévisibles et imprévues feront l'objet d'un éventuel préavis. C'est ce qui est précisé, en disant ces dépenses, seront ensuite a posteriori soumises à l'approbation du Conseil communal. Là, on parle de deux choses différentes. Le dernier paragraphe de la page 1 relate aux points a)b)c)d), tandis que le seconde paragraphe de la page 2 relate au 1^{re} paragraphe.

Mme Annabel Pulcrano : Est-ce cela a répondu à votre question ?

M. Carl Kyril Gossweiler : Pas vraiment. Il faut ré-expliquer car je suis novice. Les points a)b)c)d) ne rentrent pas dans le préavis ?

M. Jean-Pierre Mitard : La phrase qui dit « la Municipalité rend compte au Conseil dans son rapport de gestion de l'emploi qu'elle a fait de ses compétences », c'est en relation avec les points a)b)c)d). En lien avec l'Article 86, c'est l'autorisation engagé des dépenses imprévisibles et exceptionnelles qui, elles font l'objet d'un préavis. En lien avec l'Article 86, les dépenses imprévisibles jusqu'à concurrence de CHF 30'000.- par cas font l'objet dans le préavis évoqué après. La question des points a)b)c)d) s'est rapportée dans le cadre du rapport de gestion.

M. Carl Kyril Gossweiler : Est-ce que ce serait rapidement inséré dans les décisions municipales d'intérêt publique ? Ces dépenses, du même type que sont les mandats, taille de haie ou permis d'habiter dans un cabanon de jardin. Je pose la question car ça figurera en cette décision, les dépenses imprévues ? Où est-ce qu'il faudra attendre la fin de l'année pour en avoir connaissance ?

M. Jean-Pierre Mitard : Au jugement de la Municipalité, ces éléments référents feront l'objet de ses décisions d'informations.

M. Carl Kyril Gossweiler : Ce ne sera pas systématique ?

M. Jean-Pierre Mitard : Ce n'est pas systématique dans la mesure où ce n'est pas obligatoire. Tout dépend si cela fait l'objet d'un préavis ou pas.

M. Carl Kyril Gossweiler : Je veux transformer mon amendement en vœu. Tous les conseillers peuvent émettre un vœu. Puis proposer sous forme de vœu que les décisions concernant les points dans le préavis soient annoncés dans les décisions municipales d'intérêt publique.

Mme Annabel Pulcrano : Donc vous retirez votre amendement ?

M. Carl Kyril Gossweiler : Je retire mon amendement et je le transforme en vœu : les décisions sur un point dans un préavis figurent dans les décisions municipales d'intérêt publique.

Mme Annabel Pulcrano : Je vous rends attentif que le Conseil communal ne vote pas sur un vœu.

M. Jean Gnaegi : Il y a une méprise sur le vote qu'on va faire. On doit mettre des chiffres sur les positions d'un Règlement qui existe et c'est tout. Donc aujourd'hui, nous ne sommes pas en train de modifier le Règlement. On est en train de montrer les cases pour qu'à chaque législature on aie un chiffre à la bonne case.

Plus personne ne prend la parole, Mme la Présidente clôt la discussion et passe au vote.

Le Conseil Communal de Buchillon :

- vu le préavis municipal N°3/2021
- ouï le rapport de la Commission des finances
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

Décide à l'unanimité :

D'accorder à la Municipalité, pour la législature 2021-2026, les attributions et compétences suivantes :

- a) L'acquisition et aliénation d'immeubles, de droits réels immobiliers et d'actions ou parts de sociétés immobilières dans une limite fixée à CHF 20'000.- par cas, charges éventuelles comprises ;
- b) La participation à la constitution de sociétés commerciales, d'associations et de fondations, ainsi que l'acquisition de participations dans des sociétés commerciales et l'adhésion à de telles entités jusqu'à concurrence de CHF 10'000.- par cas ;
- c) L'autorisation de plaider ;
- d) L'acceptation des legs et donations, pour autant qu'ils ne soient pas affectés de conditions ou charges et l'acceptation des successions, après avoir vérifié qu'elles ont été soumises au bénéfice d'inventaire ;
- e) L'autorisation d'engager des dépenses imprévisibles et exceptionnelles jusqu'à concurrence de CHF 30'000.- par cas, ces dépenses devant être ensuite soumises à l'approbation du Conseil.

Mme la Présidente remercie la commission des finances pour le travail accompli.

M. Jean-Pierre Mitard remercie le Conseil pour leur confiance témoignée.

8. Divers et propositions individuelles

Mme Anna Buzzi : J'aimerais présenté quelque chose d'intéressant, il s'agit d'un magazine s'appelant « Passé Simple » et qui pourrait intéresser des personnes de la commune. Je n'ai pas de lien avec ce magazine. Cela fait simplement partie de la culture générale de notre pays. J'ai amené avec moi quatre exemplaires s'il y a des intéressés.

M. François Gabella : Je reviens sur la question que j'avais posée lors de la dernière séance de législature, qui concerne un rapport de la Municipalité. Celui-ci disait que la Municipalité avait été particulièrement sollicitée par des demandes d'informations fournies dans le cadre de la loi cantonale sur l'information, la LInfo. J'avais demandé si c'était possible de savoir de combien de fois on parle et qui avait amené ses demandes. M. le Syndic a répondu qu'il ne pouvait pas le préciser. Est-ce que la Municipalité actuelle a plus d'informations à ce sujet ?

M. Jean-Pierre Mitard : Je me permets de répondre en tant qu'ancien municipal. Je confirme le fait qu'il y a eu un nombre important de sollicitations pendant la législature passée, environ 150 sollicitations. Pour la plupart relatives à la LInfo et celles-ci provenant d'un seul citoyen.

M. François Gabella : Je vous remercie pour cette réponse. Je suis tombé sur un article dans le journal « 24 heures » qui parlait d'un citoyen de la commune qui se définissait comme le « poil à gratter » de la démocratie et notamment celle de Buchillon. Comme il est parmi nous ce soir, je voulais lui poser la question, si d'aventure, il était à l'origine de ces demandes?

M. Carl Kyril Gossweiler : Je suis le citoyen dont on parle dans le « 24 heures ». Je n'ai rien à ajouter.

M. François Gabella : Je profite de l'occasion d'un conseil qui siège pour la première fois et dont pour certains c'est le premier où ils siègent pour ce genre d'organisme. On est une démocratie phénoménale, en Suisse il y a des droits populaires et des mécanismes pour prévenir l'excès de gouvernement et de divers organes de ce pays. Mais ces droits, à mon avis, on ne devrait pas en abuser. Dans le cas présent, ce « poil à gratter » qui est mentionné dans le journal devient une rupture parce que cela conditionne un travail gigantesque pour l'administration, que ce soit au sein du bureau du Conseil communal ou pour la Municipalité. Cela implique souvent une recherche juridique, car ces choses sont la plupart du temps des sujets assez pointus et qui demandent donc un excès de travail. La Constitution nous offre toutes ces possibilités de nous exprimer mais il ne faut pas engorger le système ni en abuser.

M. Carl Kyril Gossweiler : Je vais rebondir sur le chiffre 150, je ne sais pas d'où il sort. Effectivement, depuis que je suis dans cette commune j'ai une activité citoyenne et j'aimerais bien que, dans la prochaine séance, on sache le nombre de propositions, d'articles de presse, de remarques positives, etc... que j'ai pu faire. Parce qu'il y a un équilibre, poser des questions sur la base de la loi LInfo, au Canton ou n'importe où. C'est une petite formule

pour avoir une réponse, ce n'est pas pour qu'on se noie dans le Conseil et les problèmes de péréquation, etc... c'est pour que l'on se rassure sur un processus pour ne pas se perdre. Je fais énormément de propositions et demandes au Conseil communal également. Je n'ai pas fait de statistiques pour les absences du Conseil communal parce que si on parle de la nouvelle législature, on verra bien qui vient et qui ne vient pas, c'est un débat qu'on peut aussi avoir. Je souhaite, qu'à une prochaine séance de la Municipalité, on pourra dire qu'il y a des propositions. Jamais cela ne touche mes intérêts personnels. Je fais des suggestions générales parce que je m'y intéresse et si je vois quelque chose dans une autre commune, j'essaie de l'amener dans notre commune.

Je profite de remercier Mme la Syndique pour son introduction car ça fait longtemps à Buchillon qu'on n'a pas entendu des nouvelles de la Municipalité aussi précises, bien faites et complètes. Peut-être qu'on aura moins de questions à poser à une Municipalité qui s'exprime et qui dit ce qu'elle fait. Donc je remercie la Municipalité sur le fait que de communiquer fait baisser le nombre de question.

M. François Gabella : Je salue cette prise de position et M. Carl Kyril Gossweiler a bien siégé dans cet organe et va pouvoir utiliser sa position au Conseil pour éclaircir ses positions. J'insiste pour qu'on n'exagère pas ce genre de chose parce à cause de cela, il faut un travail supplémentaire et une charge considérable pour y répondre. Les questions et les réponses qui doivent être données sont suivies d'autres démarches qui sont consommatrices.

Mme Annabel Pulcrano : Il faut essayer de rester dans le bon sens afin d'éviter une surcharge de travail.

Mme Tima Mujezinovic : Où en est-on avec le hangar ? La Municipalité de la dernière législature devait répondre sur sa décision au sujet des panneaux solaires sur le toit du hangar. Mais je n'ai pas vu la réponse.

Mme Annabel Pulcrano : Il s'agit du futur hangar de la déchetterie verte ?

Mme Tima Mujezinovic : Oui, pourquoi ne pas mettre tout de suite des panneaux solaires ?

M. Jean-Pierre Mitard : Il y a eu cette question, mais il y a aussi eu une réponse. Sur le hangar vert il y a des panneaux solaires sur la toiture qui est orientée côté lac. Ce n'était pas la question de l'existence des panneaux solaires, la question portait sur : est-ce que les panneaux solaires n'étaient pas ombragés par la forêt ? Le Syndic précédent avait précisé que ce n'était pas le cas.

M. Jean Gnaegi : La question posée était précisément de ne pas faire un toit et de le recouvrir de panneaux solaires. Mais d'intégrer directement les panneaux solaires en toiture, de faire une inclinaison de la toiture optimale pour recevoir des rayons de soleil et d'adapter la dimension de la toiture aux panneaux solaires de manière à faire toute la couverture sud uniquement en panneaux solaires. Cette proposition n'a pas été retenue, j'ai proposé de renvoyer la décision, qui n'a pas été suivie. Donc aujourd'hui le projet est malheureusement parti comme cela. En revanche, l'argumentation au niveau de l'ensoleillement lié à la forêt est un faux problème. Les services forestiers souhaitent faire des lisières étagées entre les zones de forêt et les zones soit habités soit agricoles, non-forêt, donc en faisant une lisière étagée devant le hangar. Il n'y avait donc aucun problème. C'est quelque chose qui n'a jamais été un argument.

Mme Claudine Gerardi : J'ajoute au niveau du planning fonctionnel que les panneaux solaires seront posés début décembre. Je vais aux séances de chantier tous les lundis après-midi. Je vais poser la question au service technique pour avoir plus de précisions sur l'emprise des toitures au niveau des panneaux solaires. Afin de savoir si cela concerne tout le pan ou seulement partiellement. Les réponses viendront à la prochaine séance.

M. Jean Gnaegi : La solution proposée est tout simplement impossible à cause de la forme de la toiture et du pan cassé qui a été choisi. Il aurait fallu prendre l'autre solution de hangar, c'est-à-dire la version simple avec deux pans rectangulaires. Ce qui aurait permis de couvrir entièrement le toit avec des panneaux photovoltaïques. Dès l'instant où l'on a opté pour une solution chère et, soi-disant, esthétique du pan cassé, il n'est plus possible de recouvrir entièrement le toit avec des panneaux solaires.

Mme Rebecca Schwaar : J'ai une question en lien avec le sujet de la forêt à M. Pascal Mercier. J'aimerais savoir ce que va devenir le canapé forestier qui est destiné à un but pédagogique pour nos enfants ? J'ai appris que le canapé sera détruit pour des questions d'entretien.

M. Pascal Mercier : Effectivement, je confirme que le canapé forestier va disparaître. Mme Girardet qui s'en occupait et l'entretenait, a estimé que la charge de l'entretien était trop importante, qu'il y avait un certain nombre dégradations avec des chiens et d'autres choses. Donc elle nous a contacté en nous informant qu'elle ne souhaitait plus continuer. On a discuté ce point au sein de la Municipalité et nous avons pris la décision que si cette personne a jugé qu'elle n'avait plus les ressources de s'en occuper, comme c'était convenu avec Mme Girardet, que le jour où l'activité cessait, le canapé devait disparaître. C'était des éléments qui avaient été construits avec du bois de la forêt.

M. Jan Draper : J'ai une question sur la sécurité informatique. Est-ce que la Municipalité a prévu une marche à suivre en cas de cyber-attaque réussie et jusqu'à quel montant serait acceptée ?

Mme Claudine Gerardi : La discussion des demandes de cautions et de montants acceptables n'a pas été discuté au sein de la Municipalité, mais on est au stade où l'on veut s'assurer que le risque serait minimal. En espérant que Buchillon ne suscite pas trop de complotisme étant donné que nous sommes une petite commune peu connue. Mais pour le moment nous n'avons pas de plan d'attaque. On espère optimiser au maximum la sécurité de nos données. La population sera tenue informée.

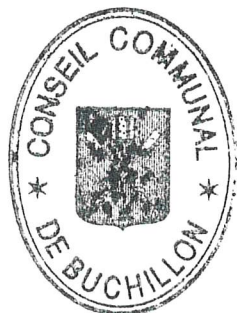
Mme la Syndique remercie encore les informaticiens pour leur éventuelle future aide.

Mme Annabel Pulcrano : La prochaine séance aura lieu le 12 octobre 2021.

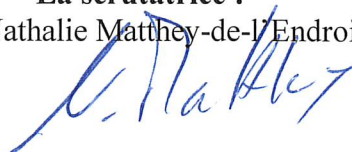
La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente lève la séance à 21h20.

Au nom de Conseil communal

La Présidente :
Mme Annabel Pulcrano



La scrutatrice :
Nathalie Matthey-de-l'Endroit



Mme Cristina Mirante, scrutatrice, a participé à la séance en tant que Secrétaire du Conseil afin de remplacer Mme Sandra Breitling pour l'appel et la prise de notes du procès-verbal.